

YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte
de la réception à la Préfecture
et de la publication
le 21/7/09
Le Maire



HÔTEL DE VILLE

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NL/ED/NLB

ARRETE N°2009/321
(Série A)

OBJET : Mise à disposition du 63^{ème} numéro du recueil des actes administratifs de la commune d'Yerres

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-24, L 2122-29,

VU le Code des Communes, et notamment l'article R 121-10-1,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, et notamment son article 18,

VU le décret n°93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n° 2009/311 du 10 juillet 2009 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame LAMOTH, Premier Adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} : Le 63^{ème} numéro du recueil des actes administratifs (2^{ème} trimestre 2009) de la commune d'Yerres est mis à la disposition du public aux services administratifs de la mairie et de la mairie annexe.

Article 2 : Ce recueil est consultable sur place gratuitement. Il peut également être acheté (aux tarifs en vigueur : au numéro ou par abonnement).

Yerres, le 21 juillet 2009



Pour le Député-Maire empêché
L'Adjoint délégué

Nicole LAMOTH
Conseiller Général du
Canton Yerres/Crosne

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

